

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sébastien Terrier.

Excusés : Estelle Brogère, Maxime Durand pouvoir Edwige Gonin, David Élicaste, Sylvie Teixeira pouvoir Martine Gauthier, Bruno Toneghin pouvoir à Jean-Charles Gallet

Secrétaire de séance : Evelyne Martinon

Approbation des séances précédentes

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu des séances en date du 9 juillet et 10 septembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Nouveaux points

1 Régie municipale

1.1. Indemnité globale des régisseurs de recettes ou d'avances : commune, caisse des écoles, centre communal des actions sociales.

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'article 8 de la délibération DEL 201807003 du 9 juillet 2018 précisant la mise en place dans le cadre du RIFSEEP d'un régime indemnitaire hors groupe ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Il est proposé au conseil,

D'ATTRIBUER aux régisseurs de recettes et d'avances une indemnité de responsabilité aux taux en vigueur.

DE DIRE qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

CHARGER Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés, indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles

CHARGER Monsieur le Maire et le comptable municipal de l'exécution de la présente délibération.

Pour	17 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

La proposition est adoptée à l'unanimité

1.2. Création d'une régie de recette pour la médiathèque municipale

Monsieur le Maire expose qu'une régie de recette sera créée pour l'encaissement des abonnements et différents services proposés par la médiathèque.

Il rappelle que les tarifs des services ont été arrêtés par délibération du conseil municipal lors de sa séance en date du 26 mars 2018.

2 Site internet

Le service informatique de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, nous ont informé que le contrat d'hébergement du site internet de la commune arrive à échéance en mars 2019.

La commune demandera une assistance pour la rédaction du cahier des charges pour lancer une nouvelle consultation pour cette prestation d'hébergement du site internet de la commune.

3 CC Vals du Dauphiné : marché à bon de commande pour la voirie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un groupement de commandes avait été constitué entre l'ex-Communauté de communes Les Vallons de la Tour et ses Communes membres afin de retenir un prestataire commun, via la passation d'un marché public à bons de commandes, en vue de la réalisation de travaux d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire. Ce marché arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle en outre la délibération n° 532-2018-150 en date du 14 juin 2018 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

En vue de la réalisation, pour les quatre prochaines années, de travaux d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire et dans l'optique de la réalisation d'économies d'échelle, il est proposé à l'Assemblée la constitution d'un groupement de commandes, dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Communauté de communes Les Vals Du Dauphiné sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargée de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le(s) marché(s) avec la ou les entreprises (en cas d'allotissement du marché), de le(s) notifier et de l'(les) exécuter (exécution administrative et technique uniquement) au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est toutefois précisé que la Commune établira ses propres bons de commandes auprès du prestataire retenu et en assurera le paiement dans le cadre de ses propres travaux de voirie.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois (4 années maximum).

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'appel d'offres sera constituée. Il s'agira de celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres ainsi que le rôle du coordonnateur du groupement.

Il est proposé au conseil municipal,

D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire, et en conséquence l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions ci-dessus mentionnées.

D'ACCEPTER que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.

D'AUTORISER la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à lancer le marché d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire pour une durée d'un an reconductible 3 fois (4 années maximum).

DIRE que les crédits sont prévus en fonctionnement et en investissement au chapitre 011 et 21.

AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour 17 (dont 3 pouvoirs)

Contre 0

Abstention 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

- Point sur le scolaire : bonne intégration des enfants de la section ULIS
- Travaux chemin de Guillermont sécurisation des cheminements piétonniers des enfants. Il reste la signalétique verticale à installer
- Passerelle installée
- Information sur les déchèteries : la tarification va changer courant de l'année 2019. Mise en place d'un système de lecture des plaques d'immatriculation. Chaque famille disposera d'un crédit de 36 passages pour une voiture (avec éventuellement une remorque). Coût de la déchèterie de 30 € / habitant et par an Particularité pour les utilitaires qui compteront plus qu'un crédit) =une unité.Passage supplémentaire d'un véhicule léger proposé par le SMND à 13 €, et jusqu'à 117€ pour des utilitaires de grosses dimensions.

La question suivante est posée : pourquoi ne pas faire payer les professionnels, réponse apporté par M. Jean-Pierre Lovet, il n'y a pas assez d'installation pour les professionnels.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité.

- Lieu de vie : visite effectuée avant la réunion de conseil avec les membres du conseil. La chappe liquide sera coulée cette semaine – 3 semaines de séchage. Il reste les façades et l'isolation soufflée dans les combes.
- Enfouissement réseaux Route de la Tour : les poteaux de la ligne haute tension ont été enlevés. Les trottoirs seront faits prochainement.
- Éclairage public au sodium remplacement par des leds, attente du devis ainsi que l'éclairage des jeux de boule.
- Changement d'opérateur téléphonique et ADSL gain de 2 640 € en passant chez SFR Buisness.
- Gymnase :
 - o En attente de devis pour changer les néons.
 - o Sèche main et lave main : installation de ligne électriques devis validé de 704 € - 96 € de porte savon - 3 sèche-mains soit un total d'environ 1 800 €.
- Place de vaux réunion avec les 2 commissions (bâtiments et voirie) premier chiffrage WC 50 000 € - place 50 000 € - nouveaux jeux de boules 40 000 €.

Mme Martine GAUTHIER

- Repas des aînés le 1^{er} juin 2019
- Réunion du CCAS : 22, 23 ou 24 10 18

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

- Réunion le 24 septembre pour le compte tenu du prochain bulletin municipal à paraître en décembre 2018.
- Grand angle à définir.
- Demander aux associations d'envoyer leurs articles et photos pour le bulletin
- Appel à candidature pour trouver des personnes qui souhaiteraient rejoindre l'équipe de la commission, 3 membres seulement à ce jour.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Dimanche 11 novembre : affiche et flyers en cours de finalisation.

Dimanche 4 novembre pucier des nounous

Marché de Noël maintenu.

Questions diverses

Mme Evelyne Martinon fait remarquer que les brioches sont offertes par la boulangerie pour les cérémonies commémoratives.

Nicole Chochina demande que les membres du conseil notent dans leur agenda le dimanche 26 mai élections européennes.

M. Michel Bontoux : intervention 22 juillet relance orange pour le câble décroché. Jean-Charles demande que les informations de ce type soit relayées directement en mairie ou à l'adjoint pour gagner en réactivité.

Mme Edwige Gonin demande si l'accès au gymnase restera ouvert après la passerelle. Jean-Pierre dit qu'il conviendra de tracer les cheminements. Le parc aux chevaux sera clôturé par M. Marmonier. Il faut déterminer de quel côté les promeneurs vont passer.

M. Sébastien Terrier : demande les coordonnées de l'assistante sociale du secteur, Mme Isabelle Delextrat, assistante sociale auprès des services du département.

Mme Evelyne Martinon : état d'avancement de la préemption du terrain en centre bourg. Réponse de Jean-Charles Gallet il convient d'être vigilant sur les capacités financières de la commune, encore à l'étude.

Mme Evelyne Martinon problème de voisinage signalé par courrier de M. Rabeyrin. La commune a pris contact avec le bailleur – OPAC 38, il convient de faire la réponse à M. Rabeyrin sur le suivi de sa demande.

Mme Isabelle Ferroud fait le point sur la dernière commission économie des VDD : présentation de la plateforme Nord Isère Initiative / Initiative France. Elle expose qu'il existe plusieurs possibilités de financement pour les entrepreneurs, très peu connu selon Isabelle Ferroud.

Projet « Fab lab » vote de la commission pour que le projet s'implante en Nord Isère, sur le site de Rhodes.

Fin de séance à 21h30